

**COMPTE-RENDU de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL du 10/12/2021**

Etaient présents : **M. FAREZ- Mme FELBACQ- M. GUEGUEN-M. FLICOTEAUX-Mme PORTEMER- M. BARDOUX- M. PROISY-Mme LEFEBVRE- M. MOUVIER-Mme VATIN-TERNAT- Mme CREPIN-Mme CORDELETTE**

Pouvoirs : M. DETOURNE à M. FAREZ
M. DEVAULX à M. GUEGUEN
Mme LAVALLARD à Mme LEFEBVRE
M. LEROY à Mme VATIN TERNAT
M. SANDRON à M. FLICOTEAUX
Mme SEZILLE à Mme PORTEMER

Absents excusés : Mme HELIN Corinne, M. DETOURNE, M. DEVAULX, Mme LAVALLARD, M. LEROY, M. SANDRON, Mme SEZILLE

Secrétaire de séance : Monsieur Rodolphe PROISY a été élu secrétaire

Adoption du Procès-verbal du 17/09/2021

▸ Suppression de la régie bibliothèque

À la suite du signalement de la trésorerie concernant le faible montant des recettes générées par la régie bibliothèque, Monsieur le Maire propose la clôture de cette régie et la gratuité de l'abonnement annuel. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre fin à la régie relative à l'encaissement des produits provenant des inscriptions annuelles à la bibliothèque municipale de VIRY-NOUREUIL.

▸ Tarifs communaux 2022

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les tarifs appliqués par la commune en matière de cantine/étude, locations de salles municipales, concessions. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer à compter du 01/01/2022 les tarifs suivants :

Cantine : 3.80 € Etude : 1.50 € Garderie: 2 € Etude + garderie: 2.50 €

Cimetière : Concession simple : 130 € Concession double : 200 € Caverne : 800 €

Location J.RACINE : 470,00 €

230,00 € (Association ayant participé au défilé, valable 1 fois par an)

350,00 € (Association ayant participé au défilé, valable 1 fois par an pour une 2nde loc)

Location du 1er novembre au 31 mars charges sup : +50,00 €

V.HUGO : 155,00 € (tarif habitants Viry-Nouveau)

Location du 1er novembre au 31 mars charges sup : +25,00 €

▸ Adhésion à la médecine préventive du Centre de Gestion

Le Maire propose à l'assemblée de renouveler l'adhésion au service de Prévention et Santé au travail du Centre de Gestion. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne, la prestation de Prévention et Santé au travail et autorise le Maire à signer la convention d'adhésion.

▸ Tableau des effectifs à compter du 01/01/2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant l'avancement de grade de deux agents à compter du 1^{er} janvier 2022 et d'un agent à compter du 1^{er} mars 2022, décide à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet, de créer un poste d'A.T.S.E.M. principal de 1^{ère} classe à temps complet, de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet et de supprimer une poste de gardien brigadier de police municipale non pourvu.

▸ Réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne des Hauts de France

Monsieur le Maire donne connaissance, aux membres présents, du projet envisagé par la commune, objet de la présente demande de financement, à savoir la construction d'un court de tennis couvert. Les membres présents, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité, de contracter auprès de la Caisse d'Epargne des Hauts-de-France un emprunt d'un montant de 150 000 €, d'une durée de 15 ans, à une périodicité trimestrielle et échéances constantes, au taux fixe de 1,03 % et avec 300 € de frais de dossier.

▸ Exercice 2021-Décision modificative n°3

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que, suite à l'étude réalisée par l'ADICA concernant l'aménagement de la rue Jean Jaurès et à la réalisation d'un emprunt pour financer la construction d'un court de tennis couvert, il convient d'inscrire les crédits et les transferts suivants :

Section d'investissement – dépenses

Chapitre 20	article 2031	3 846.00 €
Chapitre 21	article 2152	-3 846.00 €
Chapitre 21	article 21318	150 000.00 €

Section d'investissement – recettes

Chapitre 16 article 1641 150 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à inscrire au budget 2021 les crédits sus-indiqués, à accomplir les formalités subséquentes.

‣ Aisne Partenariat Voirie-Demande de subvention départementale

Le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre du dispositif APV programme 2022 pour les travaux suivants : création d'une sente piétonne et d'un passage protégé (montant HT : 90 671.00 €, montant TTC : 108 805.20 €), s'engage à affecter à ces travaux sur le budget communal 2022, à réaliser les travaux dans un délai de deux ans, à partir de la date de notification.

‣ Aisne Partenariat Investissement-Demande de subvention départementale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite du CONSEIL DEPARTEMENTAL pour :

- L'aménagement de 12 cases dans le columbarium du cimetière - Coût des travaux H.T : 4390.00 €)
- Achat d'un véhicule utilitaire pour les services techniques - Coût des travaux H.T : 18 400 €
- Rénovation de l'éclairage au boudrome - Coût des travaux H.T : 6 266.60 €
- Isolation du plafond de la salle municipale Victor Hugo - Coût des travaux H.T : 8 217.70 €
- Aménagements et travaux à l'école - Coût des travaux H.T : 9 700.00 €
- Aménagements et travaux en mairie - Coût des travaux H.T : 5 250.00 €

Une subvention au titre de l'Aisne Partenariat Investissement, programmation 2022. Le montant non subventionné sera pris en charge par le Budget Communal.

‣ Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux-Demande de subvention Etat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite de l'ETAT pour :

- L'aménagement de 12 cases dans le columbarium du cimetière - Coût des travaux H.T : 4390.00 €)
- Achat d'un véhicule utilitaire pour les services techniques - Coût des travaux H.T : 18 400 €
- Rénovation de l'éclairage au boudrome - Coût des travaux H.T : 6 266.60 €
- Isolation du plafond de la salle municipale Victor Hugo - Coût des travaux H.T : 8 217.70 €
- Aménagements et travaux à l'école - Coût des travaux H.T : 9 700.00 €
- Aménagements et travaux en mairie - Coût des travaux H.T : 5 250.00 €

Une subvention au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux, programmation 2022. Le montant non subventionné sera pris en charge par le Budget Communal.

‣ Subventions 4L Trophy

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les deux demandes de subvention des associations « Clak 4L » et « Irish Trophy », associations participant au raid humanitaire 4L Trophy 2022 ayant pour objectif de traverser le désert marocain pour apporter des fournitures scolaires et du matériel sportif aux enfants du désert et de la croix rouge française. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'octroyer à « chacune des associations » une subvention d'un montant de 250 € soit un montant total de 500 € qui sera inscrite au budget 2020 à l'article 6574.

‣ Renouvellement bail rural

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail de location, passé avec M. PIGEON Mathieu demeurant 11 rue de Vilette, 02670 CHAMPS, pour les parcelles de terre, cadastrées : ZA n°62 lieudit « la Pâtur d'Hélot » d'une superficie de 6a 85ca, ZA n°63 lieudit « la Pâtur d'Hélot » d'une superficie de 37a 20ca, ZA n°64 lieudit « la Pâtur d'Hélot » d'une superficie de 2ha 46a 90ca, AK n° 162 lieudit « la Pâtur de Noreuil » d'une superficie de 1ha 12a 20ca, est arrivé à expiration le 30 novembre 2021. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder le renouvellement pour une durée de 9 années, à M. PIGEON Mathieu.

‣ Avis sur le projet de Pacte de Gouvernance de la Communauté d'Agglomération

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la séance du 30 août 2020, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère a décidé d'élaborer un pacte de gouvernance avec pour objectifs de préciser le rôle et les relations entre les différentes instances de la communauté d'agglomération, d'optimiser les processus décisionnels de la collectivité, de garantir la meilleure articulation possible entre la communauté et ses communes membres et de renforcer le lien entre les élus et leur établissement public de coopération intercommunale. Le projet de pacte, qui envisage des axes de progrès afin d'optimiser le processus décisionnel et d'améliorer l'information des élus du territoire, a donné lieu à un débat au sein des commissions communautaires et du bureau communautaire réunis au cours de ce mois de novembre. Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable au projet de pacte de gouvernance de la Communauté d'Agglomération. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition ci-dessus à l'unanimité.